



**CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLE**

Le jeudi 29 juin 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 juin 2023 et sous la Présidence de Mme Pascale BAVOUZET, Président, a délibéré.

Présents (39) : Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU.

Excusé(s) (14) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Gil AVÉROUS ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Frédérique GERBAUD, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Marc FLEURET ayant donné procuration à M. Fabien BISTON, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à Mme Marie SALLÉ, Mme Christelle PALLEAU ayant donné procuration à M. Philippe GUERINEAU, Mme Brigitte VOITIER ayant donné procuration à M. Ludovic RÉAU, M. Noël BLIN ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ.

Délibération affichée et
exécutoire le : 3/07/2023

19 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 : Budget annexe ZAC Ozans

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique du budget annexe de la ZAC OZANS de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de l'exercice 2022 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement

- Excédent reporté de 2021 sur 2022 : 178 234,06 €
- Excédent de fonctionnement 2022 : 13 365,99 €
Soit excédent cumulé : 191 600,05 €

Section d'investissement

- Résultat reporté de 2021 sur 2022 : 0,00 €
- Déficit d'investissement 2022 : 30 236,48 €
Soit déficit cumulé : 30 236,48 €

Il vous est proposé d'affecter le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 191 600,05 €
(Ligne budgétaire R002)

- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 30 236,48 €
(Ligne budgétaire D001)

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative 2023 du budget annexe de la ZAC OZANS de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance

M. Fabien BISTON

M. Christian BARON